

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Signalétique Girod Médias : choix de la gamme de coloris et information sur le planning de mise en œuvre

Séance du 26 juin 2024,

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin à dix-huit heures et trente-neuf minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt juin deux mille vingt-quatre.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 21

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BOURGEOIS Didier, BOYER Corinne, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, GUILLERMET Maria, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LYAUDET (MARIN) Jessie, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole

Membres absents excusés avec pouvoir : 7

BORGEOIS Joël pouvoir à Alexandre LALLEMENT
FORAY Gaëlle pouvoir à Corinne BOYER
LIEVIN Karine pouvoir à Solange DOMINGUEZ
LYAUDET Stéphane pouvoir à Patrick GENOD
MARTINE Christine pouvoir à Gilbert LEMOINE
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Didier BOURGEOIS
ZANI Sonia pouvoir à Philippe EMIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1

CRETIER Humbert

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

En présence de 21 conseillers, 7 pouvoirs ayant été déposés, soit 28 votants

Monsieur le Maire rappelle que la signalétique a pour objet de guider l'utilisateur en signalant les activités commerciales, industrielles, services ou équipements de proximité, les sites culturels et touristiques. Un contrat avait été anciennement passé à cet effet avec la société GIROD MEDIAS

Monsieur le Maire précise qu'un travail d'orientation graphique et de sélection a été réalisé en collaboration avec le fournisseur afin de profiter de son expertise. Il en résulte la création de 6 catégories de lames sur base

d'un code couleur unifié pour l'ensemble de la commune. La couleur retenue pour les poteaux et le fond des lames est le marron RAL 8002. Les catégories et couleurs associées sont :

- **Institutionnel** : Public, écoles, collectivités, Mairie ...
➔ Fond couleur des poteaux Marron (RAL 8002)/Texte Blanc
- **Hébergement/Restauration** : écolodges, hôtels, restau, bars, etc...
➔ Fond Rouge Vin (RAL 3005)/Texte blanc
- **Commerce/Entreprise** : Banques, Commerces traditionnels, supermarchés, Entreprises, Artisans, etc...
➔ Fond Blanc/Texte couleur Rouge Vin (RAL 3005)
- **Etablissements de soin** : Hôpital, Ehpad, Maison médicale, etc
➔ Fond Bleu (RAL 5010)/Texte Blanc
- **Sport/Tourisme**: Boost Center, Piscine, Domaine skiable, etc...
➔ Fond Vert (RAL 6005)/Texte Blanc
- **Patrimoine** : Eglises, chapelle Mézières, fours, lavoirs, etc...
➔ Fond Marron type patrimoine historique (RAL 8017)/Texte Blanc

Ces éléments sont précisés sur un document de Girod Médias qu'il convient de valider. Dans la foulée, une lettre accréditive signée par le Maire permettra à la société Girod Médias de démarcher les commerçants.

Il est rappelé qu'à chaque fois que Girod Médias commercialise 2 lames, la fourniture et l'installation d'une lame est offerte à la commune. La commune se réserve le droit d'acquérir des lames en fonction du besoin.

Le planning prévisionnel est le suivant :

- Choix des couleurs : juin 2024
- Etablissement lettre accréditive par le Maire
- Démarchage des commerçants et entreprises par Girod Médias : juillet 2024
- Validation du plan d'implantation et BAT (Mairie) : fin juillet
- Premières installations : septembre 2024

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le choix de propositions de couleur

- **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Le Maire,
Philippe EMIN



Publiée sur le site de la Commune le 08/07/2024

Copie certifiée conforme à l'original

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20240626-DE-2024-07-09-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024